



*Pour que chaque personne puisse,  
selon ses désirs et ses besoins, être  
aidée et accompagnée à domicile,  
dans le respect de son autonomie et  
de sa dignité.*



04 72 44 00 02  
[www.savarahm.org](http://www.savarahm.org)

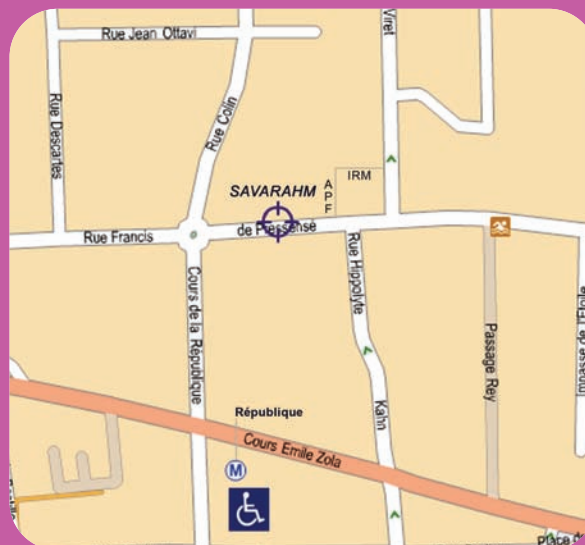
# SAVARAHM

Association Loi 1901

Bureaux accessibles et ouverts:

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

73 bis rue Francis de Pressensé  
69100 Villeurbanne  
(accès métro A - arrêt République)



Tel: 04 72 44 00 02  
Fax: 04 78 93 82 19

[savarahm@wanadoo.fr](mailto:savarahm@wanadoo.fr)

[www.savarahm.org](http://www.savarahm.org)

# SAVARAHM

Service Auxiliaires de Vie des Associations Rhône Alpes Handicapés Moteurs



*Pour vous faciliter la vie à domicile...*

Services aux personnes à domicile - NF311  
Délivrée par AFNOR Certification - [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)



## QUI SOMMES-NOUS ?

Association loi 1901, née le 13 juin 1983, de la volonté de plusieurs associations soucieuses du maintien à domicile des personnes en situation de handicap (A.P.F, G.I.H.P, A.F.M, etc.), le SAVARAHM est un service prestataire qui met à votre disposition des auxiliaires de vie diplômé(e)s et formé(e)s afin de vous accompagner au quotidien dans tous les actes essentiels de la vie courante.



## NOTRE MISSION

Nous intervenons auprès de toutes les personnes (à partir de 3 ans) dépendantes et/ou présentant un handicap moteur, 7 jours/7 de 7h à 22h sur le territoire du Grand Lyon.

Nous nous engageons à réaliser les interventions dans le respect de la liberté, du mode de vie, de l'intimité et de la sécurité du client.

## UN SERVICE DE QUALITE

- Une expérience de plus de 25 ans au service des personnes handicapées, garantie par un agrément "qualité" de la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et par la certification AFNOR Services aux personnes à domicile.
- Un service prestataire habilité par le Conseil Général du Rhône et bénéficiant de l'autorisation de fonctionnement du CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale).
- Un service d'astreintes, 7 jours sur 7, pour une meilleure continuité de service (remplacement des salariés absents).



## NOS PRESTATIONS

Selon les besoins de la personne aidée, les missions de l'auxiliaire de vie sont définies au préalable avec le bénéficiaire.

Les auxiliaires de vie interviennent pour les actes essentiels de la vie courante (aide au lever et au coucher, aide à la toilette et à l'habillage, transferts, préparation des repas, aide à la prise des repas, entretien du logement, stimulation, accompagnement à la vie sociale, aide administrative, etc.).

L'équipe administrative du SAVARAHM vous renseigne et vous conseille sur vos droits en matière de prise en charge et de financement.

